

SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

Le vingt-et-un Février deux mille dix-sept à dix-huit heures, le conseil municipal de Breau et Salagosse, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DURAND, Maire.

Étaient présents : DURAND Alain, MARTIN Yves, PIALOT Pierre, RECOLIN Serge, DESCHAMPS Jean-Claude, DUMAS Sandrine, COMBERNOUX Samuel, DUPONT LAMOUREUX Suzanne, PEYRE Serge, TOUCHE Bernard

Était absent excusé : VIGNERON HAAS Sandrine

Madame Sandrine DUMAS est nommée Secrétaire de Séance.

Lecture est donnée du compte rendu de la précédente séance. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Quelques informations sont données sur ce compte rendu :

- Monsieur Recolin Serge informe le conseil municipal d'un rapport détaillé qu'il a adressé au PNC sur la plaque au Col du Minier. Une réunion est prochainement prévue à l'ONF ce dossier leur a certainement été transmis.
- Cantine : Monsieur le Maire confirme qu'à la rentrée de septembre 2017 la commune de Breau adhèrera au groupement d'achat restauration scolaire du SIVOM avec le traiteur Molostoff. Le Centre Louis Defond ne faisant plus la cantine pour l'école. Le prix du ticket de cantine s'élèvera à 4.20 €. Monsieur le Maire informe qu'il a procédé à une simulation sur plusieurs options : la prise en charge des 0.20 € comme l'école intercommunale ; la prise en charge de 0.50 € de plus pour ne pas avoir une trop grosse augmentation du prix la première année ; 5 repas achetés et 2 gratuits pour les demandeurs de l'aide à la cantine. Monsieur Recolin demande quels sont les critères pour les demandes de l'aide à la cantine aux familles. Monsieur le Maire lui répond qu'actuellement le critère est le quotient familial qui doit être inférieur à 750 €. Pour les diverses options la décision interviendra en juillet.
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Une réunion a eu lieu à Alès le 09/01/2017 de laquelle en est ressortie quelques prescriptions à prendre avant l'arrêt définitif du PLU. Une nouvelle convocation est prévue le 7/03/2017 pour présenter le projet modifié comme demandé. Entre temps, la DDTM nous a fait un courrier avec d'autres prescriptions. Le Maire informe de son mécontentement et décide de se rendre le 07/03/2017 avec le projet modifié. Il informe également le conseil que le 27/03/2017 c'est la CDC qui aura en charge le dossier. Il informe également que la Chambre d'Agriculture du Gard a émis un avis favorable.
- Le Maire informe que depuis l'approbation du conseil municipal de déplacer les containers, il s'est rendu sur Serres le haut pour voir le futur aménagement (tables, chaises, etc...) Il informe qu'il ne sera pas possible de mettre une table et des chaises qui débordent sur la route. Il propose déjà l'installation d'un banc. Monsieur Martin Yves se propose d'aller rencontrer Madame Arnaud Céline qui n'a pas été consultée.
- Lampadaires Pied Méjean : Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré le Maire de Mars et que suite à un problème de budget la réparation de l'éclairage public au Pied Méjean sera faite lors du nouveau budget. Suzanne Lamouroux prend la parole et informe d'un organisme Le Cèdre qui s'occupe d'établir une étude pour les économies d'énergie. Monsieur le Maire lui répond que la commune a fait le nécessaire à ce niveau- là.
- Vitrail de l'église : Pierre Pialot prend la parole et informe que le vitrail de l'église a été complètement rénové, il a fallu 72 heures de travail, il salue le travail effectué. Il informe qu'à présent il faut le protéger.

ORDRE DU JOUR :

1/ DISSOLUTION DU BUDGET DE L'EAU

Il est proposé de procéder à la dissolution de ce budget au 31 décembre 2016 et de le transférer dans le budget principal. Cette dissolution et ce transfert à compter du 1^{er} janvier 2017 ont pour conséquence :

- La suppression du budget annexe « eau »
- La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal au terme des opérations de liquidation.
- Les écritures comptables sont les suivantes :
- Article 002 - résultat de fonctionnement reporté (recette) € : + 49 018.65 €
- Article 001 - résultat d'investissement reporté (dépense) € : + 15 969.36 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte :

- la suppression du budget annexe « eau »,
 - la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal.
- Et autorise le Maire à faire le nécessaire en la circonstance et à signer toutes les pièces administratives.

2/ DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- **Club Lou Roussignol** : Lecture est donnée de la demande de subvention. Le conseil municipal à 8 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (RECOLIN S et COMBERNOUX S) décide d'octroyer une subvention d'un montant de 300 €.

- **Le CASPI** Comité d'action sociale du personnel de l'intercommunalité en Pays Viganais : une subvention de 255 € par agent est demandée. 2 agents sont concernés (EL FILALI, LAROTONDA). Le montant total s'élève à 510.00 €. Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité de leur attribuer cette somme.

- **Le COS** : Comité des œuvres sociales du personnel de la Mairie du Vigan : Le Maire rappelle aux conseillers la subvention annuelle versée au COS pour chaque employé de la Commune. La cotisation 2017 s'élève à 250 € par agent. Le nombre d'agent souhaitant adhérer à cette organisation est au nombre de 6,5. Après délibération, le conseil Municipal à l'unanimité approuve la participation de 2017 pour un montant total de 1625 € pour les agents suivants : LANGET Danièle, SALLES Régine, GALTIER Thierry, BESSON Frédéric, PERRICHET Jean-Claude, BREITKOPF Mariusz (250/2 agent sur 2 communes), BOUCHET Patrick

3/ SORTIE D'INVENTAIRE DU VEHICULE PARTNER :

Monsieur le Maire rappelle que le véhicule PARTNER acquis en mai 2008 pour un montant de 7274.70 € est sorti de l'inventaire communal et informe qu'il a été repris par la Société Métropole Automobile à St Gély du Fesc pour un montant de 2000 €. **Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :**

- EMET UN AVIS FAVORABLE à la sortie de l'inventaire du Partner
- VALIDE la reprise du véhicule Partner pour un montant de 2000 €
- AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires

4/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 :

Sous la présidence de Monsieur PIALOT, adjoint, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs du budget principal, de l'eau et assainissement, de la caisse des écoles.

BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement :	Dépenses :	439 148.13
	Recettes :	623 761.04
	Excédent :	+ 184 612.91 €
Investissement:	Dépenses :	105 339.48
	Recettes :	166 253.30
	Excédent :	+ 60 913.82 €
Résultat de Clôture :		+ 245 526.73 €

Vu l'excédent de fonctionnement de **184 612.91 €**, le Conseil Municipal décide de l'affectation (au 1068) de :

- 70 000 € en investissement,
- 114 612.91 € en fonctionnement

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement :	Dépenses :	104 597.20
	Recettes :	153 615.85
	Excédent :	+ 49 018.65
Investissement:	Dépenses :	40 873.87
	Recettes :	56 843.23
	Excédent :	+ 15 969.36
Résultat de Clôture :		+ 64 988.01

CAISSE DES ECOLES :

Fonctionnement :	
Dépenses :	6 321.22
Recettes :	12 736.04
Excédent :	+6414.82 €

5/ MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS ET EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Monsieur le Maire informe de la Mise en place au 01/03/2017, du RIFSEEP qui consiste à simplifier le régime indemnitaire. Il consiste à remplacer par 2 primes IFSE (Indemnité de fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement professionnel) et CIA (Complément Indemnitaire Annuel) les primes mensuelles et annuelles versées aux agents. (IEM et IAT). Il se substitue donc à tout autre régime indemnitaire de même nature. Cette indemnité a pour but de valoriser les fonctions ainsi que le niveau de responsabilité. Le présent régime est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions et cadre d'emplois concernés : Filière administrative : adjoint administratif et rédacteur. Les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.

QUESTIONS DIVERSES :

- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) TELECOMMUNICATIONS ET ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour installer leurs réseaux, les opérateurs d'électricité et de télécommunications utilisent largement le domaine public communal routier ou non, aérien, du sol ou du sous-sol. Ils y sont autorisés par permission de voirie ou par convention. En contrepartie ils doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par décret.

De ce fait pour l'année 2017 :

- la RODP télécommunications s'élève à 413.56 €
- la RODP électricité s'élève à 200 €

Le conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la demande de ces deux redevances.

- Elections présidentielles et législatives : Monsieur le Maire rappelle les dates de prochaines élections présidentielles : 23/04/2017 et 07/05/2017 et des élections législatives : 11/06/2017 et 18/06/2017, et invite les membres du conseil municipal à s'organiser pour la tenue des bureaux de vote.

- Samuel Combernoux interroge le Maire sur la dégradation de la route de Serres suite à l'effondrement de la route et au trafic important des véhicules actuellement. Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement la voirie va souffrir qu'il y aura problème et que le Conseil général a été alerté.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 10.

